Le Parlement Wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement,
sanctionnons ce qui suit :

Article unique

L'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, relatif aux transports maritimes, fait à Bruxelles le 6 décembre 2002, sortira son plein et entier effet.